REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

ARRETE

fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 29 avril 2004 modifié instituant une commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

VU l'arrêté du 23 janvier 2015 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,

ARRETE :

Article 1er – La composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, instituée par arrêté du 29 avril 2004 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale,
- Madame Mireille RIOU-CANALS, directrice générale de l'enseignement et de la recherche,
- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général,
- Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
- Monsieur Jean CEZARD, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Basse-Normandie,
- Madame Catherine HERVE, chef du service régional de la formation et du développement de la région Midi-Pyrénées.

Membres suppléants

- Monsieur Gilles LE LARD, délégué à la mobilité et aux carrières au secrétariat général,
- Monsieur Philippe SCHNABELE, directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche,
- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe au sous-directeur mobilité, emplois, carrières au secrétariat général,
- Monsieur Marc JOUMIER, adjoint au sous-directeur des établissements des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
- Madame Isabelle SARTHOU, chef du bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
- Madame Maryvonne DE MAUREY, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- Monsieur Georges JOUSSERAND	hors classe	UNSA
- Monsieur Alain GERMOT	hors classe	FSU
- Madame Dorlène ORECCHIONI	1ère classe	CFDT
- Monsieur Max DELPERIE	1ère classe	CFDT
- Monsieur Laurent GOUTTEBARON	2ème classe	UNSA
- Madame PERS-PHILIPPOUX	2ème classe	FSU

Membres suppléants

- Monsieur Aubine DOMINIQUE	hors classe	UNSA
- Monsieur Gilles DENIS	hors classe	FSU
- Madame Denise MENARD	1ère classe	CFDT
- Monsieur Maurice CHALAYER	1ère classe	CFDT
- Madame Marie-Noëlle AYCOBERRY	2ème classe	UNSA
- Monsieur Thierry TRICOU	2ème classe	FSU

Article 2 – L'arrêté du 23 janvier 2015 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 01 DEC. 2015

Le sous-directeur
du développement professionnel
et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC